



LE HAVRE

Mort au Champ d'Honneur

Nous apprenons le décès de Jacques Bonnard, soldat au 42e, mort dans une ambulance allemande des suites d'une blessure reçue à Roselies-Charleroi.

Mort de M. Munderler

Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Munderler, négociant, décédé dans la journée d'hier mardi, à l'âge de 70 ans.

Appartenant à l'une des plus anciennes familles commerciales de notre cité, M. Munderler s'était acquis dès longtemps la considération de tous. Homme de travail, esprit ouvert à toutes les initiatives, très au courant des grandes questions intéressant l'activité de notre ville, il fut choisi par ses concitoyens pour le représenter au Conseil municipal et à la Chambre de Commerce. Il fit partie de ces Assemblées pendant plusieurs années.

Ses aptitudes et sa compétence l'avaient fait désigner comme membre du Comité de patronage de l'École primaire supérieure de garçons, et lui avaient valu le titre d'inspecteur départemental de l'enseignement technique commercial.

Il était officier de l'Instruction publique. Lors de la guerre de 1870-71, M. Munderler avait fait son devoir avec un parfait dévouement. Il appartenait, comme officier, à la Légion des mobilisés du Havre, en qualité de secrétaire du Comité local.

Nous adressons à sa famille le témoignage de nos plus vives et plus sincères condoléances.

Une belle Capture

Un de nos concitoyens, M. J. Bunge, négociant, vient de se signaler par un acte remarquable qui se trouve consigné dans la courte note suivante :

Extrait du Carnet de Notes journalières M. Bunge, interprète attaché à la 3e division du train, a capturé, le 9 septembre 1914, dans aucun des bois environnants... 40 Allemands et les conduisit, tout équipés, avec leurs armes et munitions, à l'officier commandant le train. Ces Allemands furent faits, de la sorte, prisonniers de guerre et retournés vers la base.

Le Major, commandant la 3e division, Signé : Hilsible.

LA CAPITALISATION

(Entreprise privée soumise au contrôle de l'Etat) Garanties : 42 millions de francs Est la seule Société de Capitalisation n'ayant pas suspendu ses tirages mensuels et donnant maintenant un compte de 75/0 sur les bons sortis et remboursés.

Les bons arrivés à échéance sont payés intégralement. Tirage sortis et remboursés au TIRAGE DU 2 NOVEMBRE 836.324 et 839.203 M. Bertin, Caserne des Douvres, 1.000 francs.

710.956 et 713.835 Mlle Clara Bouché, télégraphiste, 42 bis, rue de l'Alais. 453.222 M. Julien Bellemeur, couturier en costumes, 51, rue d'Ernest, 500 francs.

563.618 Mlle Marie-Hélène, professeur, 15, rue Bard, 500 francs. 321.636 M. Louis Schulthess, employé de commerce, 29, rue Félix-Faure, Saucy, 500 francs.

708.077 M. Georges Gréllé, orfèvre, bijoutier, maroquinerie, 108, rue de Paris, 500 francs. 626.194 Mlle Valentine Bazille, 75, boulevard de Strasbourg, 500 francs.

389.780 Mme veuve Fleury, cultivateur, route de Fécamp, à Goderville, 500 francs. 560.990 M. Baucher, cultivateur à Saint-Romain, 500 francs.

780.052, 782.931, 785.810, 788.689 et 791.568, M. Charles Lebailly, cultivateur aux Trois-Pierres, 2.500 francs. 656.235 Mme Henriette Barthélemy, rue de l'Église, Saint-Martin-aux-Beneaux, 500 francs.

592.408 M. Alfred Feugerey, cultivateur, route de Rouen, Yvetot, 500 francs. 495.287 Mme Marie Lemelle, rue Pasteur, Yvetot, 500 francs.

664.892 M. Paul Letailleur, cultivateur à Sommesnil, 500 francs. 673.629 M. Pierre Noël père, cultivateur, ferme du Buis, Saint-Macou-de-Folleville, 500 francs.

777.173 M. Désiré Philippe, marchand de bestiaux, Vieux-Port, 500 francs. 275.572 M. Lemoine, 29, rue de l'Orbec, Lisieux, 500 francs.

M. Gosselin, porteur du bon n° 529.070, ayant habité au Havre, rue d'Épremeville n° 40, est prié de se présenter au bureau avec ses titres et feuilles annexes.

La Pharmacie Principale

Place de l'Hôtel-de-Ville, 29, et rue Jules-Lecesse, 2. Ouvrira le 16 novembre. — Les ordonnances seront exécutées par des pharmaciens diplômés.

Allocations aux Soutiens de Familles

Les allocations attribuées par l'Etat aux familles nécessiteuses des mobilisés seront distribuées par les soins de MM. les percepteurs, les mercredi 4, jeudi 5, vendredi 6 et samedi 7 novembre.

AVIS IMPORTANT

Toutes les personnes dont les demandes ont été admises ont reçu un certificat. Pour toucher leur allocation elles devront se présenter, munies de pièce d'identité et de leur certificat d'allocation, préalablement signé par elles, aux jours et heures et dans les bureaux indiqués au tableau ci-après :

Rue de Saint-Quentin, 67. — Mercredi 4 novembre : de 9 h. à 11 h. de 1 à 250 inclus ; de 14 h. à 16 h. de 257 à 515 inclus. — Jeudi 5 novembre : de 9 h. à 11 h. de 519 à 637 inclus ; de 14 h. à 16 h. de 641 à 809 inclus ; de 8.097 à 9.736 inclus ; de 10.074 à 10.413 inclus ; de 10.551 à 10.890 inclus ; de 10.912 à 10.933 inclus ; de 10.934 à 10.955 inclus ; de 10.956 à 10.977 inclus ; de 10.978 à 10.999 inclus ; de 11.000 à 11.021 inclus ; de 11.022 à 11.043 inclus ; de 11.044 à 11.065 inclus ; de 11.066 à 11.087 inclus ; de 11.088 à 11.109 inclus ; de 11.110 à 11.131 inclus ; de 11.132 à 11.153 inclus ; de 11.154 à 11.175 inclus ; de 11.176 à 11.197 inclus ; de 11.198 à 11.219 inclus ; de 11.220 à 11.241 inclus ; de 11.242 à 11.263 inclus ; de 11.264 à 11.285 inclus ; de 11.286 à 11.307 inclus ; de 11.308 à 11.329 inclus ; de 11.330 à 11.351 inclus ; de 11.352 à 11.373 inclus ; de 11.374 à 11.395 inclus ; de 11.396 à 11.417 inclus ; de 11.418 à 11.439 inclus ; de 11.440 à 11.461 inclus ; de 11.462 à 11.483 inclus ; de 11.484 à 11.505 inclus ; de 11.506 à 11.527 inclus ; de 11.528 à 11.549 inclus ; de 11.550 à 11.571 inclus ; de 11.572 à 11.593 inclus ; de 11.594 à 11.615 inclus ; de 11.616 à 11.637 inclus ; de 11.638 à 11.659 inclus ; de 11.660 à 11.681 inclus ; de 11.682 à 11.703 inclus ; de 11.704 à 11.725 inclus ; de 11.726 à 11.747 inclus ; de 11.748 à 11.769 inclus ; de 11.770 à 11.791 inclus ; de 11.792 à 11.813 inclus ; de 11.814 à 11.835 inclus ; de 11.836 à 11.857 inclus ; de 11.858 à 11.879 inclus ; de 11.880 à 11.901 inclus ; de 11.902 à 11.923 inclus ; de 11.924 à 11.945 inclus ; de 11.946 à 11.967 inclus ; de 11.968 à 11.989 inclus ; de 11.990 à 11.999 inclus.

AVIS IMPORTANT

Les allocations attribuées par l'Etat aux familles nécessiteuses des mobilisés seront distribuées par les soins de MM. les percepteurs, les mercredi 4, jeudi 5, vendredi 6 et samedi 7 novembre.

2.196 à 2.361 inclus ; de 14 h à 16 h. de 2.362 à 2.527 inclus. — Vendredi 6 novembre : de 9 h à 11 h. de 2.528 à 2.793 inclus ; de 14 h à 16 h. de 2.794 à 3.059 inclus. — Samedi 7 novembre : de 9 h à 11 h. de 3.060 à 3.325 inclus ; de 14 h à 16 h. de 3.326 à 3.591 inclus.

Pl. de l'Hôtel-de-Ville, 27. — Mercredi 4 novembre : de 9 h à 11 h. de 3.592 à 3.857 inclus ; de 14 h à 16 h. de 3.858 à 4.123 inclus. — Jeudi 5 novembre : de 9 h à 11 h. de 4.124 à 4.389 inclus ; de 14 h à 16 h. de 4.390 à 4.655 inclus. — Vendredi 6 novembre : de 9 h à 11 h. de 4.656 à 4.921 inclus ; de 14 h à 16 h. de 4.922 à 5.187 inclus. — Samedi 7 novembre : de 9 h à 11 h. de 5.188 à 5.453 inclus ; de 14 h à 16 h. de 5.454 à 5.719 inclus. — Dimanche 8 novembre : de 9 h à 11 h. de 5.720 à 5.985 inclus ; de 14 h à 16 h. de 5.986 à 6.251 inclus. — Lundi 9 novembre : de 9 h à 11 h. de 6.252 à 6.517 inclus ; de 14 h à 16 h. de 6.518 à 6.783 inclus. — Mardi 10 novembre : de 9 h à 11 h. de 6.784 à 7.049 inclus ; de 14 h à 16 h. de 7.050 à 7.315 inclus. — Mercredi 11 novembre : de 9 h à 11 h. de 7.316 à 7.581 inclus ; de 14 h à 16 h. de 7.582 à 7.847 inclus. — Jeudi 12 novembre : de 9 h à 11 h. de 7.848 à 8.113 inclus ; de 14 h à 16 h. de 8.114 à 8.379 inclus. — Vendredi 13 novembre : de 9 h à 11 h. de 8.380 à 8.645 inclus ; de 14 h à 16 h. de 8.646 à 8.911 inclus. — Samedi 14 novembre : de 9 h à 11 h. de 8.912 à 9.177 inclus ; de 14 h à 16 h. de 9.178 à 9.443 inclus. — Dimanche 15 novembre : de 9 h à 11 h. de 9.444 à 9.709 inclus ; de 14 h à 16 h. de 9.710 à 9.975 inclus. — Lundi 16 novembre : de 9 h à 11 h. de 9.976 à 10.241 inclus ; de 14 h à 16 h. de 10.242 à 10.507 inclus. — Mardi 17 novembre : de 9 h à 11 h. de 10.508 à 10.773 inclus ; de 14 h à 16 h. de 10.774 à 11.039 inclus. — Mercredi 18 novembre : de 9 h à 11 h. de 11.040 à 11.305 inclus ; de 14 h à 16 h. de 11.306 à 11.571 inclus. — Jeudi 19 novembre : de 9 h à 11 h. de 11.572 à 11.837 inclus ; de 14 h à 16 h. de 11.838 à 12.103 inclus. — Vendredi 20 novembre : de 9 h à 11 h. de 12.104 à 12.369 inclus ; de 14 h à 16 h. de 12.370 à 12.635 inclus. — Samedi 21 novembre : de 9 h à 11 h. de 12.636 à 12.901 inclus ; de 14 h à 16 h. de 12.902 à 13.167 inclus. — Dimanche 22 novembre : de 9 h à 11 h. de 13.168 à 13.433 inclus ; de 14 h à 16 h. de 13.434 à 13.699 inclus. — Lundi 23 novembre : de 9 h à 11 h. de 13.700 à 13.965 inclus ; de 14 h à 16 h. de 13.966 à 14.231 inclus. — Mardi 24 novembre : de 9 h à 11 h. de 14.232 à 14.497 inclus ; de 14 h à 16 h. de 14.498 à 14.763 inclus. — Mercredi 25 novembre : de 9 h à 11 h. de 14.764 à 15.029 inclus ; de 14 h à 16 h. de 15.030 à 15.295 inclus. — Jeudi 26 novembre : de 9 h à 11 h. de 15.296 à 15.561 inclus ; de 14 h à 16 h. de 15.562 à 15.827 inclus. — Vendredi 27 novembre : de 9 h à 11 h. de 15.828 à 16.093 inclus ; de 14 h à 16 h. de 16.094 à 16.359 inclus. — Samedi 28 novembre : de 9 h à 11 h. de 16.360 à 16.625 inclus ; de 14 h à 16 h. de 16.626 à 16.891 inclus. — Dimanche 29 novembre : de 9 h à 11 h. de 16.892 à 17.157 inclus ; de 14 h à 16 h. de 17.158 à 17.423 inclus. — Lundi 30 novembre : de 9 h à 11 h. de 17.424 à 17.689 inclus ; de 14 h à 16 h. de 17.690 à 17.955 inclus. — Mardi 1er décembre : de 9 h à 11 h. de 17.956 à 18.221 inclus ; de 14 h à 16 h. de 18.222 à 18.487 inclus. — Mercredi 2 décembre : de 9 h à 11 h. de 18.488 à 18.753 inclus ; de 14 h à 16 h. de 18.754 à 19.019 inclus. — Jeudi 3 décembre : de 9 h à 11 h. de 19.020 à 19.285 inclus ; de 14 h à 16 h. de 19.286 à 19.551 inclus. — Vendredi 4 décembre : de 9 h à 11 h. de 19.552 à 19.817 inclus ; de 14 h à 16 h. de 19.818 à 20.083 inclus. — Samedi 5 décembre : de 9 h à 11 h. de 20.084 à 20.349 inclus ; de 14 h à 16 h. de 20.350 à 20.615 inclus. — Dimanche 6 décembre : de 9 h à 11 h. de 20.616 à 20.881 inclus ; de 14 h à 16 h. de 20.882 à 21.147 inclus. — Lundi 7 décembre : de 9 h à 11 h. de 21.148 à 21.413 inclus ; de 14 h à 16 h. de 21.414 à 21.679 inclus. — Mardi 8 décembre : de 9 h à 11 h. de 21.680 à 21.945 inclus ; de 14 h à 16 h. de 21.946 à 22.211 inclus. — Mercredi 9 décembre : de 9 h à 11 h. de 22.212 à 22.477 inclus ; de 14 h à 16 h. de 22.478 à 22.743 inclus. — Jeudi 10 décembre : de 9 h à 11 h. de 22.744 à 23.009 inclus ; de 14 h à 16 h. de 23.010 à 23.275 inclus. — Vendredi 11 décembre : de 9 h à 11 h. de 23.276 à 23.541 inclus ; de 14 h à 16 h. de 23.542 à 23.807 inclus. — Samedi 12 décembre : de 9 h à 11 h. de 23.808 à 24.073 inclus ; de 14 h à 16 h. de 24.074 à 24.339 inclus. — Dimanche 13 décembre : de 9 h à 11 h. de 24.340 à 24.605 inclus ; de 14 h à 16 h. de 24.606 à 24.871 inclus. — Lundi 14 décembre : de 9 h à 11 h. de 24.872 à 25.137 inclus ; de 14 h à 16 h. de 25.138 à 25.403 inclus. — Mardi 15 décembre : de 9 h à 11 h. de 25.404 à 25.669 inclus ; de 14 h à 16 h. de 25.670 à 25.935 inclus. — Mercredi 16 décembre : de 9 h à 11 h. de 25.936 à 26.201 inclus ; de 14 h à 16 h. de 26.202 à 26.467 inclus. — Jeudi 17 décembre : de 9 h à 11 h. de 26.468 à 26.733 inclus ; de 14 h à 16 h. de 26.734 à 27.000 inclus. — Vendredi 18 décembre : de 9 h à 11 h. de 27.001 à 27.266 inclus ; de 14 h à 16 h. de 27.267 à 27.532 inclus. — Samedi 19 décembre : de 9 h à 11 h. de 27.533 à 27.798 inclus ; de 14 h à 16 h. de 27.799 à 28.064 inclus. — Dimanche 20 décembre : de 9 h à 11 h. de 28.065 à 28.330 inclus ; de 14 h à 16 h. de 28.331 à 28.596 inclus. — Lundi 21 décembre : de 9 h à 11 h. de 28.597 à 28.862 inclus ; de 14 h à 16 h. de 28.863 à 29.128 inclus. — Mardi 22 décembre : de 9 h à 11 h. de 29.129 à 29.394 inclus ; de 14 h à 16 h. de 29.395 à 29.660 inclus. — Mercredi 23 décembre : de 9 h à 11 h. de 29.661 à 29.926 inclus ; de 14 h à 16 h. de 29.927 à 30.192 inclus. — Jeudi 24 décembre : de 9 h à 11 h. de 30.193 à 30.458 inclus ; de 14 h à 16 h. de 30.459 à 30.724 inclus. — Vendredi 25 décembre : de 9 h à 11 h. de 30.725 à 30.990 inclus ; de 14 h à 16 h. de 30.991 à 31.256 inclus. — Samedi 26 décembre : de 9 h à 11 h. de 31.257 à 31.522 inclus ; de 14 h à 16 h. de 31.523 à 31.788 inclus. — Dimanche 27 décembre : de 9 h à 11 h. de 31.789 à 32.054 inclus ; de 14 h à 16 h. de 32.055 à 32.320 inclus. — Lundi 28 décembre : de 9 h à 11 h. de 32.321 à 32.586 inclus ; de 14 h à 16 h. de 32.587 à 32.852 inclus. — Mardi 29 décembre : de 9 h à 11 h. de 32.853 à 33.118 inclus ; de 14 h à 16 h. de 33.119 à 33.384 inclus. — Mercredi 30 décembre : de 9 h à 11 h. de 33.385 à 33.650 inclus ; de 14 h à 16 h. de 33.651 à 33.916 inclus. — Jeudi 31 décembre : de 9 h à 11 h. de 33.917 à 34.182 inclus ; de 14 h à 16 h. de 34.183 à 34.448 inclus. — Vendredi 1er janvier 1915 : de 9 h à 11 h. de 34.449 à 34.714 inclus ; de 14 h à 16 h. de 34.715 à 34.980 inclus. — Samedi 2 janvier : de 9 h à 11 h. de 34.981 à 35.246 inclus ; de 14 h à 16 h. de 35.247 à 35.512 inclus. — Dimanche 3 janvier : de 9 h à 11 h. de 35.513 à 35.778 inclus ; de 14 h à 16 h. de 35.779 à 36.044 inclus. — Lundi 4 janvier : de 9 h à 11 h. de 36.045 à 36.310 inclus ; de 14 h à 16 h. de 36.311 à 36.576 inclus. — Mardi 5 janvier : de 9 h à 11 h. de 36.577 à 36.842 inclus ; de 14 h à 16 h. de 36.843 à 37.108 inclus. — Mercredi 6 janvier : de 9 h à 11 h. de 37.109 à 37.374 inclus ; de 14 h à 16 h. de 37.375 à 37.640 inclus. — Jeudi 7 janvier : de 9 h à 11 h. de 37.641 à 37.906 inclus ; de 14 h à 16 h. de 37.907 à 38.172 inclus. — Vendredi 8 janvier : de 9 h à 11 h. de 38.173 à 38.438 inclus ; de 14 h à 16 h. de 38.439 à 38.704 inclus. — Samedi 9 janvier : de 9 h à 11 h. de 38.705 à 38.970 inclus ; de 14 h à 16 h. de 38.971 à 39.236 inclus. — Dimanche 10 janvier : de 9 h à 11 h. de 39.237 à 39.502 inclus ; de 14 h à 16 h. de 39.503 à 39.768 inclus. — Lundi 11 janvier : de 9 h à 11 h. de 39.769 à 40.034 inclus ; de 14 h à 16 h. de 40.035 à 40.300 inclus. — Mardi 12 janvier : de 9 h à 11 h. de 40.301 à 40.566 inclus ; de 14 h à 16 h. de 40.567 à 40.832 inclus. — Mercredi 13 janvier : de 9 h à 11 h. de 40.833 à 41.098 inclus ; de 14 h à 16 h. de 41.099 à 41.364 inclus. — Jeudi 14 janvier : de 9 h à 11 h. de 41.365 à 41.630 inclus ; de 14 h à 16 h. de 41.631 à 41.896 inclus. — Vendredi 15 janvier : de 9 h à 11 h. de 41.897 à 42.162 inclus ; de 14 h à 16 h. de 42.163 à 42.428 inclus. — Samedi 16 janvier : de 9 h à 11 h. de 42.429 à 42.694 inclus ; de 14 h à 16 h. de 42.695 à 42.960 inclus. — Dimanche 17 janvier : de 9 h à 11 h. de 42.961 à 43.226 inclus ; de 14 h à 16 h. de 43.227 à 43.492 inclus. — Lundi 18 janvier : de 9 h à 11 h. de 43.493 à 43.758 inclus ; de 14 h à 16 h. de 43.759 à 44.024 inclus. — Mardi 19 janvier : de 9 h à 11 h. de 44.025 à 44.290 inclus ; de 14 h à 16 h. de 44.291 à 44.556 inclus. — Mercredi 20 janvier : de 9 h à 11 h. de 44.557 à 44.822 inclus ; de 14 h à 16 h. de 44.823 à 45.088 inclus. — Jeudi 21 janvier : de 9 h à 11 h. de 45.089 à 45.354 inclus ; de 14 h à 16 h. de 45.355 à 45.620 inclus. — Vendredi 22 janvier : de 9 h à 11 h. de 45.621 à 45.886 inclus ; de 14 h à 16 h. de 45.887 à 46.152 inclus. — Samedi 23 janvier : de 9 h à 11 h. de 46.153 à 46.418 inclus ; de 14 h à 16 h. de 46.419 à 46.684 inclus. — Dimanche 24 janvier : de 9 h à 11 h. de 46.685 à 46.950 inclus ; de 14 h à 16 h. de 46.951 à 47.216 inclus. — Lundi 25 janvier : de 9 h à 11 h. de 47.217 à 47.482 inclus ; de 14 h à 16 h. de 47.483 à 47.748 inclus. — Mardi 26 janvier : de 9 h à 11 h. de 47.749 à 48.014 inclus ; de 14 h à 16 h. de 48.015 à 48.280 inclus. — Mercredi 27 janvier : de 9 h à 11 h. de 48.281 à 48.546 inclus ; de 14 h à 16 h. de 48.547 à 48.812 inclus. — Jeudi 28 janvier : de 9 h à 11 h. de 48.813 à 49.078 inclus ; de 14 h à 16 h. de 49.079 à 49.344 inclus. — Vendredi 29 janvier : de 9 h à 11 h. de 49.345 à 49.610 inclus ; de 14 h à 16 h. de 49.611 à 49.876 inclus. — Samedi 30 janvier : de 9 h à 11 h. de 49.877 à 50.142 inclus ; de 14 h à 16 h. de 50.143 à 50.408 inclus. — Dimanche 31 janvier : de 9 h à 11 h. de 50.409 à 50.674 inclus ; de 14 h à 16 h. de 50.675 à 50.940 inclus. — Lundi 1er février 1915 : de 9 h à 11 h. de 50.941 à 51.206 inclus ; de 14 h à 16 h. de 51.207 à 51.472 inclus. — Mardi 2 février : de 9 h à 11 h. de 51.473 à 51.738 inclus ; de 14 h à 16 h. de 51.739 à 52.004 inclus. — Mercredi 3 février : de 9 h à 11 h. de 52.005 à 52.270 inclus ; de 14 h à 16 h. de 52.271 à 52.536 inclus. — Jeudi 4 février : de 9 h à 11 h. de 52.537 à 52.802 inclus ; de 14 h à 16 h. de 52.803 à 53.068 inclus. — Vendredi 5 février : de 9 h à 11 h. de 53.069 à 53.334 inclus ; de 14 h à 16 h. de 53.335 à 53.600 inclus. — Samedi 6 février : de 9 h à 11 h. de 53.601 à 53.866 inclus ; de 14 h à 16 h. de 53.867 à 54.132 inclus. — Dimanche 7 février : de 9 h à 11 h. de 54.133 à 54.398 inclus ; de 14 h à 16 h. de 54.399 à 54.664 inclus. — Lundi 8 février : de 9 h à 11 h. de 54.665 à 54.930 inclus ; de 14 h à 16 h. de 54.931 à 55.196 inclus. — Mardi 9 février : de 9 h à 11 h. de 55.197 à 55.462 inclus ; de 14 h à 16 h. de 55.463 à 55.728 inclus. — Mercredi 10 février : de 9 h à 11 h. de 55.729 à 55.994 inclus ; de 14 h à 16 h. de 55.995 à 56.260 inclus. — Jeudi 11 février : de 9 h à 11 h. de 56.261 à 56.526 inclus ; de 14 h à 16 h. de 56.527 à 56.792 inclus. — Vendredi 12 février : de 9 h à 11 h. de 56.793 à 57.058 inclus ; de 14 h à 16 h. de 57.059 à 57.324 inclus. — Samedi 13 février : de 9 h à 11 h. de 57.325 à 57.590 inclus ; de 14 h à 16 h. de 57.591 à 57.856 inclus. — Dimanche 14 février : de 9 h à 11 h. de 57.857 à 58.122 inclus ; de 14 h à 16 h. de 58.123 à 58.388 inclus. — Lundi 15 février : de 9 h à 11 h. de 58.389 à 58.654 inclus ; de 14 h à 16 h. de 58.655 à 58.920 inclus. — Mardi 16 février : de 9 h à 11 h. de 58.921 à 59.186 inclus ; de 14 h à 16 h. de 59.187 à 59.452 inclus. — Mercredi 17 février : de 9 h à 11 h. de 59.453 à 59.718 inclus ; de 14 h à 16 h. de 59.719 à 59.984 inclus. — Jeudi 18 février : de 9 h à 11 h. de 59.985 à 60.250 inclus ; de 14 h à 16 h. de 60.251 à 60.516 inclus. — Vendredi 19 février : de 9 h à 11 h. de 60.517 à 60.782 inclus ; de 14 h à 16 h. de 60.783 à 61.048 inclus. — Samedi 20 février : de 9 h à 11 h. de 61.049 à 61.314 inclus ; de 14 h à 16 h. de 61.315 à 61.580 inclus. — Dimanche 21 février : de 9 h à 11 h. de 61.581 à 61.846 inclus ; de 14 h à 16 h. de 61.847 à 62.112 inclus. — Lundi 22 février : de 9 h à 11 h. de 62.113 à 62.378 inclus ; de 14 h à 16 h. de 62.379 à 62.644 inclus. — Mardi 23 février : de 9 h à 11 h. de 62.645 à 62.910 inclus ; de 14 h à 16 h. de 62.911 à 63.176 inclus. — Mercredi 24 février : de 9 h à 11 h. de 63.177 à 63.442 inclus ; de 14 h à 16 h. de 63.443 à 63.708 inclus. — Jeudi 25 février : de 9 h à 11 h. de 63.709 à 63.974 inclus ; de 14 h à 16 h. de 63.975 à 64.240 inclus. — Vendredi 26 février : de 9 h à 11 h. de 64.241 à 64.506 inclus ; de 14 h à 16 h. de 64.507 à 64.772 inclus. — Samedi 27 février : de 9 h à 11 h. de 64.773 à 65.038 inclus ; de 14 h à 16 h. de 65.039 à 65.304 inclus. — Dimanche 28 février : de 9 h à 11 h. de 65.305 à 65.570 inclus ; de 14 h à 16 h. de 65.571 à 65.836 inclus. — Lundi 29 février : de 9 h à 11 h. de 65.837 à 66.102 inclus ; de 14 h à 16 h. de 66.103 à 66.368 inclus. — Mardi 30 février : de 9 h à 11 h. de 66.369 à 66.634 inclus ; de 14 h à 16 h. de 66.635 à 66.900 inclus. — Mercredi 1er mars 1915 : de 9 h à 11 h. de 66.901 à 67.166 inclus ; de 14 h à 16 h. de 67.167 à 67.432 inclus. — Jeudi 2 mars : de 9 h à 11 h. de 67.433 à 67.698 inclus ; de 14 h à 16 h. de 67.699 à 67.964 inclus. — Vendredi 3 mars : de 9 h à 11 h. de 67.965 à 68.230 inclus ; de 14 h à 16 h. de 68.231 à 68.496 inclus. — Samedi 4 mars : de 9 h à 11 h. de 68.497 à 68.762 inclus ; de 14 h à 16 h. de 68.763 à 69.028 inclus. — Dimanche 5 mars : de 9 h à 11 h. de 69.029 à 69.294 inclus ; de 14 h à 16 h. de 69.295 à 69.560 inclus. — Lundi 6 mars : de 9 h à 11 h. de 69.561 à 69.826 inclus ; de 14 h à 16 h. de 69.827 à 70.092 inclus. — Mardi 7 mars : de 9 h à 11 h. de 70.093 à 70.358 inclus ; de 14 h à 16 h. de 70.359 à 70.624 inclus. — Mercredi 8 mars : de 9 h à 11 h. de 70.625 à 70.890 inclus ; de 14 h à 16 h. de 70.891 à 71.156 inclus. — Jeudi 9 mars : de 9 h à 11 h. de 71.157 à 71.422 inclus ; de 14 h à 16 h. de 71.423 à 71.688 inclus. — Vendredi 10 mars : de 9 h à 11 h. de 71.689 à 71.954 inclus ; de 14 h à 16 h. de 71.955 à 72.220 inclus. — Samedi 11 mars : de 9 h à 11 h. de 72.221 à 72.486 inclus ; de 14 h à 16 h. de 72.487 à 72.752 inclus. — Dimanche 12 mars : de 9 h à 11 h. de 72.753 à 73.018 inclus ; de 14 h à 16 h. de 73.019 à 73.284 inclus. — Lundi 13 mars : de 9 h à 11 h. de 73.285 à 73.550 inclus ; de 14 h à 16 h. de 73.551 à 73.816 inclus. — Mardi 14 mars : de 9 h à 11 h. de 73.817 à 74.082 inclus ; de 14 h à 16 h. de 74.083 à 74.348 inclus